Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902795-20251211-D202590-DE

COMMUNE DE TAULÉ

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de :

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 03/12/2025

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 18 **Votants :** 23

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : BOZEC Marie-Claire, LEMEUNIER Denis, GOARNISSON Aude

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine

Les conseillers : COLMOU Jean-Remy, HORELOU Denis, DANIELOU Céline, BLONS Béatrice, MEUDEC Dominique, COCAIGN Christophe, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, COCAIGN Lionel, DE BLASIO Stefano, CLECH Philippe, KERGUIDUFF Mireille

Absents excusés : KERRIEN Ronan donne pouvoir à KERSCAVEN François, CLEACH Julianne donne pouvoir à DANIELOU Céline, BONHUMEAU Loïc donne pouvoir à LEMEUNIER Denis, ROCHE Jean-Yves donne pouvoir à COLMOU Jean-Remy, AROUARCH Michel donne pouvoir à CREACH Gilles.

Absents :

A été élu secrétaire de séance : MEUDEC Dominique

Validation du projet de cession du lotissement LE VALLON au profit de l'aménageur SARL TREDOM représentée par M. POULIQUEN

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la convention de prestation proposée par la SARL TREDOM représentée par M. Dominique POULIQUEN (voir annexe),

Vu le plan de composition proposé par la SARL TREDOM et établi par le bureau d'études ING Concept représenté par M. Luc PAGE,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902795-20251211-D202590-DE

Vu l'avis favorable des membres de la commission urbanisme du 27 novembre dernier sur la proposition de la convention de prestation et ce projet,

Vu l'état des lieux,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de lotissement LE VALLON, son historique ainsi que l'état d'avancement du projet.

Monsieur le Maire présente les conditions de vente mentionnées dans la proposition de la convention de prestation établie par M. POULIQUEN ; elle reprend les modalités proposées pour la vente, savoir :

- la vente des parcelles AE 11 (33 a 78 ca), AE 16 (7 a 95 ca), AE 210 (59 a 75 ca), AE 211 (15 a 02 ca), AE 212 (16 a 33 ca) et AE 213 (4 a 38 ca) pour un total de 1 ha 37 a 21 ca

- le versement d'un prix comptant de 40.000 € à la signature de l'acte

- la dation en paiement / contrepartie en nature à hauteur d'environ 100.000 € : les lots numéros 12, 13 et 14 pour un total de 9 a 90 ca ont été retenus sachant qu'un prix au mètre carré a été fixé par M. POULIQUEN à environ 98 € le mètre carré.

Monsieur le Maire précise que :

- la rétrocession de la voirie, les stationnements et les espaces verts pour un total de 33 a 42 ca est prévue ultérieurement

- le sens de circulation de la rue de la Garenne a été étudié lors de la commission voirie du 1er décembre dernier ; il a été décidé lors de cette commission que ce sens de circulation sera acté une fois les travaux du lotissement réalisés

Le plan de composition présente 19 lots et mentionne les surfaces de ces lots, de la voirie, du stationnement et des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la convention de prestation proposée par la SARL TREDOM
- Valide le plan de composition qui sera déposé dans le cadre du permis d'aménager du lotissement LE VALLON par la SARL TREDOM
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession, notamment la convention de prestation, le compromis de vente et l'acte de vente définitif
- Rappelle que les frais notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur, la SARL TREDOM

Le Maire,
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULE
FINISTÈRE